

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE MERCREDI 7 MAI 2012 À 19:30 HEURES,**

Sont présents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Sont absents : Les conseillers, messieurs David Guimont et Réjean Beaulieu.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.**

**1. Ouverture de la séance et déclaration des élus**

La séance est ouverte à 19h30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2012-05-63

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes : au point 11 surveillance « municipale », au point 13 surveillance municipale et « convention » et au point 24 marché aux puces « communautaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2012**

2012-05-64

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**4. Information du maire**

Le maire informe le conseil sur les *rencontres du mois d'avril auxquelles il a assisté* : MRC, prochaine AGA de l'Association des plus beaux villages du Québec, parc de l'Anse.

**5. Information des conseillers**

Monsieur Goulet informe le conseil sur le groupe Vigilance sociale qui offrira une formation sur l'abus fait aux aînés.

**6. Information de la directrice générale**

Madame Lemieux passe le message paru dans l'info portage sur le comité de la politique familiale et la démarche MADA.

**ADMINISTRATION**

**7. Présentation d'un projet de recyclage par les élèves de 5-6 années – Résolution du conseil**

Les élèves présentent leur projet de recyclage de vêtements usagés et demande à la municipalité de mettre en place une structure pour éviter que des vêtements ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

2012-05-65

CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage ont présenté une demande au conseil municipal pour la collecte des vêtements usagés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des déchets est une préoccupation pour la population et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les vêtements ne peuvent pas être mis dans le bac bleu, ni ailleurs dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil se penche sur l'idée de mettre un conteneur pour que les gens puissent disposer des vêtements usagés en tout temps au lieu de les mettre au vidanges;

QUE le conseil étudie l'idée de faire des collectes de vêtements plusieurs fois par année;

QUE le conseil accepte de sensibiliser la population dans l'info-Portage.

QUE le conseil félicite les jeunes pour leur exposition, au gymnase de l'école, sur leur projet de recyclage de vêtements usagés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

#### **8. Dépôt des états financiers 2011**

La directrice générale, madame Annie Lemieux, dépose le rapport du vérificateur pour l'année financière 2011. Monsieur Vadeboncoeur en fait un résumé. L'exercice financier s'est terminé par un surplus de 93 294\$.

En date du 31 décembre 2011, le surplus accumulé affecté de la Municipalité s'élève à 116 882\$ et celui non affecté à 156 823\$.

Les états seront disponibles sur le site internet de la Municipalité.

#### **9. Avis de motion sur le règlement #2012-01-315 sur la tarification pour les activités, les biens et les services dispensés par la municipalité**

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Vincent More pour l'adoption, lors d'une prochaine séance sur le règlement #2012-01-315 sur la tarification pour les activités, les biens et les services dispensés par la municipalité.

#### **10. Résolution pour la surveillance chantier et bureau projet aqueduc**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait sa demande pour le certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait sa demande de règlement d'emprunt au MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté le soumissionnaire le plus bas pour faire ses travaux d'aqueduc au centre du village, soit Excavation Bourgois & Dickner;

CONSIDÉRANT QUE durant la construction, la Municipalité doit avoir recours au service de surveillance bureau et chantier des ingénieurs du projet;

CONSIDÉRANT que la firme Roche nous a fait une offre datée du 30 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte la proposition de Roche Itée, Groupe-conseil datée du 30 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-05-66

2012-05-67

#### 11. Résolution pour la surveillance municipale – chantier projet d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage a pris la décision de réaliser le projet d'aqueduc du cœur du village en 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, le conseil municipal a accepté, sous condition, la soumission de l'entreprise Bourgoin & Dickner lors de la séance régulière du conseil municipal du 11 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt pour le financement du projet lors de la séance régulière du conseil municipal du 11 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation a été déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision d'accorder à Roche Conseil le contrat de surveillance bureau et la surveillance de chantier lors de la séance régulière du conseil municipal du 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet actuel est un projet complexe, de grande envergure pour notre municipalité et qu'il représente un engagement monétaire important pour tous les contribuables portageois sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il sera opportun et favorable de pouvoir compter sur un deuxième avis professionnel lorsque requis;

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la municipalité de documenter un dossier complet de la réalisation des travaux qui va faciliter l'entretien et les réparations futures de l'usine de filtration et du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'il sera avantageux en terme de disponibilité et de variété d'expertise d'avoir une couverture de surveillance plus grande que celle qui sera disponible par le directeur des travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 14 du plan d'actions prioritaires municipal : conserver des pratiques saines et efficaces dans l'administration des affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la directrice générale de la municipalité à inviter un minimum de trois firmes professionnelles à soumissionner pour fournir une surveillance externe au nom de la municipalité. Ce mandat consistant à être présent lors des réunions de chantiers lorsque requis, à remplacer le directeur des travaux publics lorsque non disponible, à surveiller la réalisation et les avancements de travaux tout en documentant un dossier municipal, à veiller au respect des devis et à participer au contrôle des coûts du projet. La personne choisie relèvera de la direction générale de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-05-68

#### 12. Résolution pour le contrat de pelouse –terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit faire l'entretien de ses espaces verts et parcs à chaque année durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 3 soumissions :

- Entretien Luc Valcourt enr. au montant de 5800\$ (avant taxes);
- Mario Lafrance, au montant de 5100\$ (taxes compris)
- Norbert Lapointe au montant de 7 200\$ (avant les taxes);

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme au devis que les soumissionnaires ont reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte l'offre d'Entretien Luc Valcourt enr. plus basse soumission conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### **13. Projet le domaine des pèlerins –surveillance municipale**

2012-05-69

CONSIDÉRANT QUE le *Développement les Pèlerins* nous a présenté des documents conformement pour le domaine des Pèlerins du côté nord de la rue des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs pourront aller de l'avant avec leur projet pour débiter la construction des rues de la première phase;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit céder les rues à la municipalité après les travaux, cette dernière doit faire surveiller les travaux du promoteur afin de s'assurer que ceux-ci seront faits selon les règles de l'art.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur, Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil mandate la direction générale pour déterminer un surveillant de chantier pour les travaux au nord de la rue des Îles pour le projet du domaine des Pèlerins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### **13A Projet le domaine les pèlerins Convention**

2012-05-70

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement #2006-06-246 concernant les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partages des coûts relatifs à ces travaux.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du domaine les Pèlerins, *Le Développement les Pèlerins* a fourni à la municipalité les documents nécessaires pour signer la convention concernant le règlement sur les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débiteront sous peu car des terrains du promoteur sont déjà vendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer la convention entre le promoteur et la municipalité pour qu'ainsi les travaux débutent sous peu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### **14. Fédération des municipalités du Québec –Résolution**

2012-05-71

CONSIDÉRANT QUE, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

#### **15. Demande à la CPTAQ – route de la Montagne**

2012-05-72

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour appuyer le dézonage d'une bande de 477 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur possède les 2 parcelles de chaque côté de la bande visée par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les deux parcelles sont d'un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'en ayant cette bande le demandeur pourra rendre ses 2 parcelles conformes au règlement de zonage pour la construction d'un maison (50 m de façade sur chemin public);

CONSIDÉRANT QUE la bande visée est présentement en friche et est un ancien chemin à chevaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'accorder cette demande de dézonage qui rendra conforme un terrain déjà résidentiel entrecoupé d'une parcelle (ancien chemin) agricole;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

#### **16. Politique de développement durable**

Information donné par le maire sur une future politique de développement durable pour la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 17. Rapport des activités d'incendie

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la situation de l'incendie à Notre-Dame-du-Portage depuis la date du 8 avril puisque la municipalité est maintenant desservie par la ville de Rivière-du-loup en incendie.

### 18. Adoption du règlement #2012-03-317 sur la prévention en incendie

2012-05-73

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'édicter un règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et d'abroger les règlements déjà adoptés pour les mêmes fins;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs octroyés aux municipalités en matière d'incendie aux termes du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis de motion a été donné le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil municipal déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More;

Que ce conseil adopte le règlement numéro 2012-03-317 concernant la prévention incendie.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

### 19. Aboiteaux –résolution d'appui à la MRC de Rivière-du-Loup

2012-05-74

CONSIDÉRANT QUE les aboiteaux situés à l'ouest de Notre-Dame-du-Portage ont été brisés lors des grandes marées de décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces aboiteaux doivent fonctionner pour une meilleure utilisation des terres agricoles à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé aux rencontres avec les citoyens propriétaires de terrains où se trouvent les aboiteaux et la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas que l'exécution des travaux, qui a été conclue avec les propriétaires, soit retardée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil municipal appuie les démarches de la MRC de Rivière-du-Loup afin de débiter dès maintenant les travaux proposés aux propriétaires concernés et ainsi réparer les aboiteaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 20. Adoption du règlement de zonage portant sur les modifications de résidences de tourisme #2012-04-318

2012-05-75

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au règlement de zonage de la municipalité afin d'ajouter la définition "résidence de tourisme" et d'apporter l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a reçu l'approbation référendaire en date du 19 décembre 2011;

Considérant que suite aux recommandations de la MRC de Rivière-du-Loup des modifications ont été apportées au règlement 2011-11-314;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 11 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser d'adopter le projet de règlement numéro 2012-04-318.

Lecture faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## **21. Recommandation du CCU**

### **Demande de PIIA**

#### **547, route du Fleuve**

**2012-05-76**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de plantation d'arbres sur un terrain de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5655 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les arbres qui seront plantés respectent les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT par contre que sur cette propriété il y a un arbre qui est nuisible;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait comme recommandation au conseil d'enlever l'épinette au coin nord-ouest du terrain afin de préserver une percée visuelle, et par la suite accepter la demande de permis #2012-5655.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil demande au propriétaire de faire l'émondage de l'épinette au coin nord-ouest de son terrain près de l'allée du Quai;

QUE lorsque l'épinette sera émondée le conseil accepte la demande de permis pour la plantation des 3 arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

#### **764, route du Fleuve**

**2012-05-77**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis d'aménagement paysager de la cour latérale et arrière d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5564 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne rejoint pas les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil municipal de ne pas accepter la demande de permis tel que décrit mais suggère plutôt un mur de végétation formant un écran de verdure autre que du treillis. Et recommande que la couleur de la rampe d'escalier dans le talus arrière soit d'une couleur s'intégrant bien au paysage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil maintienne la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-05-78

**421, route du Fleuve**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5658 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la demande de permis afin de poursuivre les rénovations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**22. Avis de motion sur le règlement PIIA concernant l'entretien des bâtiments et des terrains, de même que sur le déplacement et la démolition de bâtiment.**

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Vincent More pour l'adoption, lors d'une prochaine séance d'un règlement portant sur l'entretien des bâtiments et des terrains, de même que sur le déplacement et la démolition de bâtiment.

**LOISIRS ET CULTURE**

**23. Rapport du mois d'avril en loisirs**

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois d'avril a été donné.

**24. Marché aux puces communautaire – fête des voisins**

2012-05-79

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin la municipalité organise un marché aux puces lors de la journée de la fête des Voisins;

CONSIDÉRANT QU'un permis de vente de garage et de marché aux puces est de 20\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier, et appuyé par le conseiller monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil autorise un marché aux puces à l'endroit prévu au centre du village, et cela gratuitement et sans demande de permis pour les citoyens de Notre-Dame-du-Portage qui feront leur vente de garage à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**25. Avis de motion sur le règlement des loisirs**

Un avis de motion est donné par la conseillère, madame Jacqueline Poirier pour l'adoption, lors d'une prochaine séance d'un règlement portant sur un comité des loisirs.

**CORRESPONDANCE**

**26. Ferme Beaulieu et ass.**

**2012-05-80**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la Ferme Beaulieu et associés;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur voudrait échanger une parcelle de terrain avec la municipalité suite au dépôt de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE ce résidu de terrain appartenant à la municipalité c'est retrouvé au travers de la terre de Monsieur Beaulieu suite à un changement du 2<sup>e</sup> rang il y a plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil cède la portion de l'ancien chemin du 2<sup>e</sup> rang qui entoure le lot 4 530 360 appartenant à M. Beaulieu contre le lot 4 530 359, portions qui passe sur le rang 2 présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**27. École Notre-Dame-du-Portage – demande de l'OPP**

**2012-05-81**

CONSIDÉRANT QUE l'OPP de l'école de Notre-Dame-du-Portage doit faire l'achat de paillis pour la cour d'école dans l'aire de jeux arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'OPP demande à la municipalité les services d'employés pour étendre le paillis avant le début des classes en août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil accepte cette demande de service et qu'elle sera faite par les employés de la municipalité en août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**28. Vigilance sociale**

Information donnée pour un cours sur les abus faits aux aînés.

**29. Course du Portageur**

**2012-05-82**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du comité de la course du Portageur pour la 4<sup>e</sup> édition en novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil accepte :

- 1) Le prêt de barricade;
- 2) L'ouverture de l'école le samedi et le dimanche 3 et 4 novembre et coûts associés;
- 3) Envoyer la publicité par média poste fait par le comité organisateur, aux résidents de la municipalité, la semaine avant l'évènement et à l'école primaire;
- 4) Un don de 200\$ total incluant les points 3 et 4 de leur demande;
- 5) L'envoi de l'information dans l'info-Portage (septembre et octobre);
- 6) Ce point sera discuté à la prochaine rencontre du conseil municipal.

QUE le conseil demande au comité d'avoir un plan B pour l'itinéraire puisque durant l'été il y aura des travaux sur la route du Fleuve et que le 3 et 4 novembre le conseil ne peut savoir pour l'instant si les travaux seront terminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**30. Groupe Hommage**

2012-05-83

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de la part du groupe Hommage pour une demande en biens et services lors de leur activité en juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil accepte les demandes en biens et services demandées par le groupe Hommage telles que la gratuité du gymnase, le podium, les 125 chaises, l'impression des billets ainsi qu'une publicité dans l'info portage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**31. Cadet de l'Aviation royale du Canada – demande d'utilisation du Quai**

2012-05-84

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'escadron 282 des cadets de l'air de Rivière-du-Loup pour utiliser le quai le 26 mai prochain pour une pratique de 16h00 à 21h00.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil accepte la demande formulée par l'escadron 282 des cadets de l'air de RDL pour le 26 mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**32. Approbation des autorisations de dépenses**

2012-05-85

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – mai 2012» et totalisant un montant de 34 520.38\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.

**33. Approbation des comptes à payer**

2012-05-86

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de avril 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 69 614.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**34. Période de questions**

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

**35. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition du conseiller, monsieur Stéphane Fraser la séance est levée à 21h30.

Le maire,

La directrice générale,

---

Louis Vadeboncoeur

---

Annie Lemieux, g.m.a.